

**LA
COURONNE**
CHARENTE

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

LA COURONNE

2024 - 2029



"Le projet éducatif communal, construit dans le cadre des valeurs et des principes républicains, prend en compte les enjeux du développement durable, en donnant priorité à la cohésion sociale, à la participation et à l'implication de tous les acteurs auprès des enfants vers un mieux vivre ensemble dans une commune dynamique et rayonnante, aujourd'hui et demain."

Table des matières

PRÉAMBULE	4
QU'EST-CE QUE LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT), DU NATIONAL AU LOCAL :	4
SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS	7
LES DISPOSITIFS LOCAUX EN DÉTAIL.....	8
LE TERRITOIRE DE LA COURONNE	9
ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX	9
DONNÉES CLÉS.....	11
L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	13
LES ACTEURS ÉDUCATIFS - LES PARTENAIRES	15
ACTEURS DE PROXIMITÉ :	15
ACTEURS DE LA PREVENTION	15
ACTEURS SANTÉ.....	15
MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PEDT 2024-2029	16
DÉMARCHE	16
MÉTHODE	16
BILAN DU PEDT 2021-2024	18
LES OBJECTIFS DU PEDT 2021-2024	18
BILAN GLOBAL	18
BILAN DES ACTIONS PAR OBJECTIF.....	19
PROJET DE PEDT 2024-2029	24
VALEURS COMMUNES	24
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	25
PROJET GLOBAL	26
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	26
GOUVERNANCE DU PEDT	30
COMMUNICATION	34
SUIVI ET ÉVALUATION.....	34
AMÉLIORATION ET PERSPECTIVES.....	36
FICHE DE SYNTHÈSE	37
GLOSSAIRE	38

ANNEXES 1 : Annuaire des acteurs éducatifs	39
ANNEXE 2 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant	41
ANNEXE 3 : Organisation du Temps Scolaire septembre 2024.....	42
ANNEXE 4 : Charte des ATSEM – 2018 (extrait).....	43
ANNEXE 5 : Les 8 clés d'une bonne journée.....	45
ANNEXE 6 : Evaluation des TAP	46
ANNEXE 7 : Charte qualité du Plan mercredi	48
ANNEXE 8 : Label Terre de Jeux 2024 à La Couronne.....	51

PRÉAMBULE

QU'EST-CE QUE LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT), DU NATIONAL AU LOCAL :

National :

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT est donc un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire¹.

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

- Il constitue un facteur d'attractivité du territoire et contribue au maintien et à l'installation des familles sur celui-ci [...]
- Il ouvre droit à des financements de l'État [...]
- Il permet des assouplissements réglementaires [...]
- Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants [...]
- Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire [...]
- Il facilite la prise en compte des différences et, en particulier, l'inclusion des enfants en situation de handicap [...]
- Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage de valeurs communes et partagées [...]
- Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport [...].²

Local :

Dans le domaine de la petite enfance, enfance et jeunesse, les compétences sont partagées entre Grand-Angoulême et ses communes.

L'Agglomération a les compétences facultatives suivantes :

¹ Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013

² Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, jeunes.gouv.fr, Le projet éducatif territorial, Un outil éducatif au service des territoires.

- Coordination à l'échelle communautaire en matière de politique petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG) (voir focus), comprenant notamment : une coordination des acteurs locaux, l'animation d'un réseau, le développement d'une stratégie à l'échelle communautaire au service du projet social et éducatif du territoire Cette compétence est distincte de la compétence de coordination locale, dite aussi de proximité, effectuée par les communes et les syndicats notamment dans le cadre des CEJ (contrat enfance/jeunesse).
- Coordination à l'échelle communautaire des actions dites « de proximité », adossées aux équipements et services communautaires en matière de petite-enfance et enfance-jeunesse.

Focus sur la Convention Territoriale Globale (CTG) en cours de renouvellement (5 ans)

« Une ambition partagée au service des familles »³:

La convention territoriale globale, nouveau cadre politique de référence, fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. Elle favorise le croisement des différents schémas existants (schéma départemental des services aux familles, schéma directeur d'animation de la vie sociale...) tout en ayant le souci de l'adaptabilité et de la cohérence avec le projet de territoire.

Cette CTG exprime, sur les politiques publiques en question, le projet global de territoire et détermine notamment le dispositif cible de coordination et de pilotage retenu, concerté avec l'ensemble des acteurs engagés.

Le schéma local de développement se décline en 6 thèmes :

1. Petite enfance : Co-construire une politique Petite Enfance territoriale en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire
2. Enfance : Offrir un service accessible à toutes les familles et à tous les enfants en prêtant une attention particulière à la mixité sociale et aux enfants en situation de handicap
3. Jeunesse : Tendre vers une cohérence, une équité territoriale et une politique Jeunesse coordonnée sur le Grand-Angoulême, en lien avec les acteurs du territoire.
4. Parentalité : Décliner un schéma local d'organisation de l'offre de service aux familles adapté à Grand-Angoulême, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (Petite Enfance, Enfance, jeunesse, parentalité...).
5. Attractivité : Maintenir et développer des services pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le lien social, outil de mixité et garant du « bien vivre » sur Grand-Angoulême
6. Coordination : Mettre en place une coordination des politiques à l'échelle communautaire en cohérence avec le projet communautaire de Grand-Angoulême.

La commune a la compétence éducation :

La municipalité mène une politique active en matière d'éducation. Elle gère plusieurs structures de la petite enfance, mène une coordination forte de la petite enfance et

³ Convention Territoriale Globale 2019-2022

l'enfance. Elle coordonne des actions périscolaires. La commune gère également un établissement de la restauration scolaire. La commune s'est dotée depuis de nombreuses années d'un service éducation structuré.

C'est une politique prioritaire pour les élus de la commune. Le Maire-Adjoint à l'Education et à l'Égalité des chances est en charge de porter la politique des élus en matière d'éducation et de lutte contre les inégalités sur le territoire. Il est appuyé dans cette mission par l'adjointe en charge de la petite enfance, de l'enfance - jeunesse, de la lutte contre les discriminations et les violences, des politiques de prévention et de l'Adjoint en charge du plan d'actions de résilience et d'adaptation de la ville au changement climatique, en charge du Restaurant scolaire communal.

Focus sur le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de La Couronne

Depuis 2013, la commune mène un projet éducatif de territoire.

Le PEDT est un outil conçu dans l'intérêt de l'enfant.

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs objectifs et leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il établit une continuité entre les temps de l'enfant et les divers intervenants.

Il multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. C'est une ambition partagée dans une commune dynamique, qui cherche à lutter, aujourd'hui et demain, contre l'inégalité des chances.

6 axes centraux :

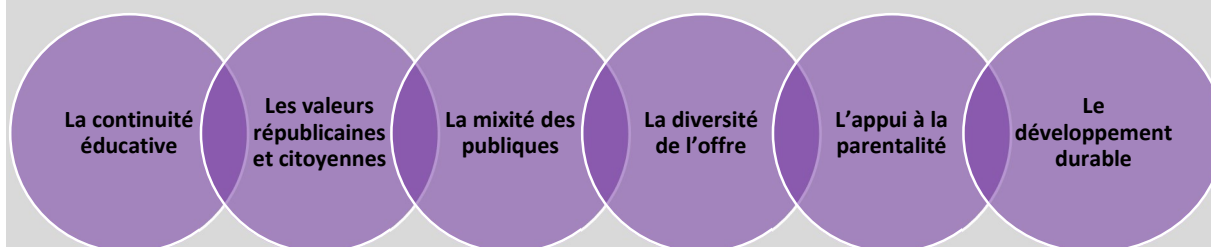
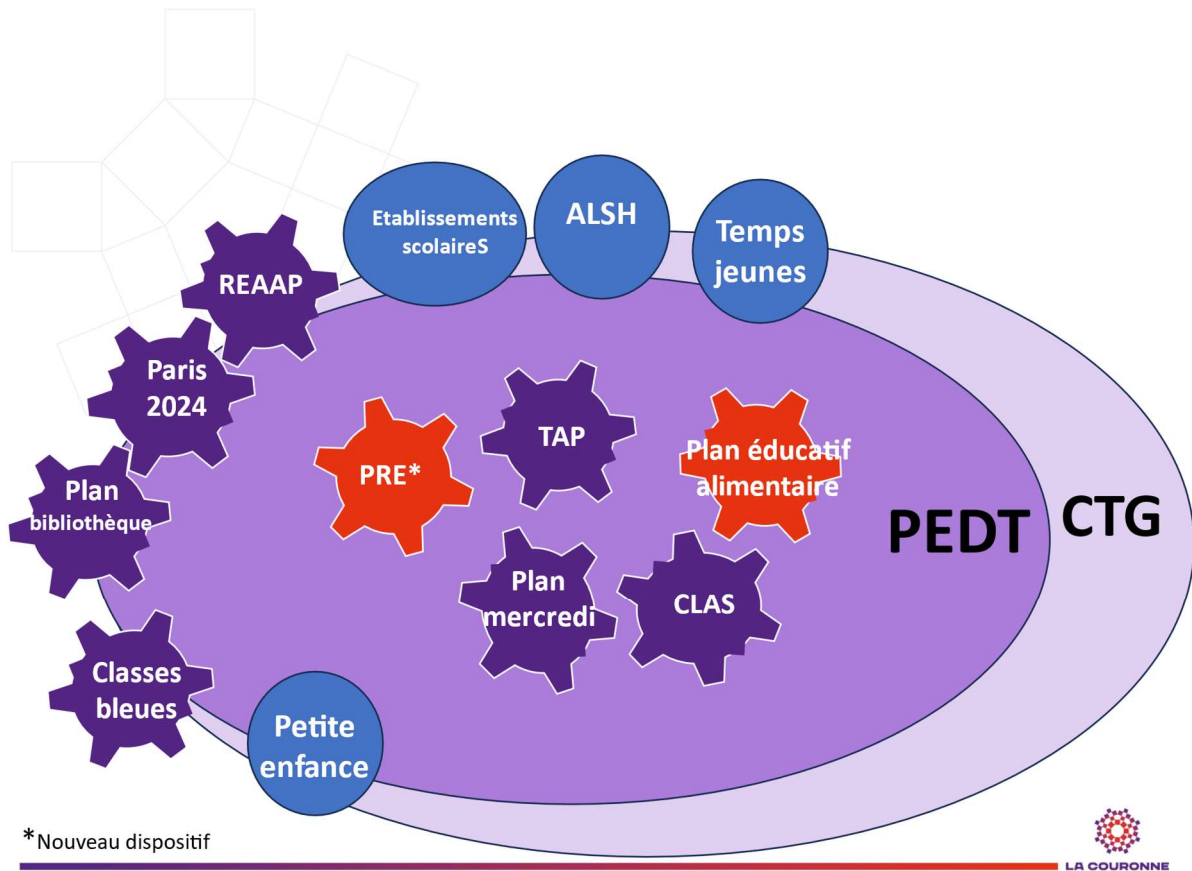


SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS



LES DISPOSITIFS LOCAUX EN DÉTAIL

La Couronne	Autres dispositifs existants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30' APQ - 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école ✓ 2h de sport en plus au collège ✓ Colos apprenantes ✓ Contrat de ville ✓ CLAS - Contrat local d'accompagnement à la scolarité ✓ EAC - Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle - label 100% EAC ✓ CTG - Convention territoriale globale ✓ E3D - Label école ou établissement en démarche globale de développement durable (en cours labélisation) ✓ LAEP - Lieux d'accueil enfants parents ✓ Médiation scolaire ✓ NEFLE - Notre école faisons-la ensemble ✓ PHARE - Programme de lutte contre le harcèlement à l'École ✓ PPRE - Programme personnalisé de réussite éducative ✓ PS Jeunes - Prestation de services Jeunes ✓ PLAN MERCREDI ✓ PRE - Programme de réussite éducative ✓ PdN - Promeneurs du Net ✓ REAAP - Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité ✓ SRAV - Savoir rouler à vélo ✓ Classes bleues (aisance aquatique) ✓ Service civique ✓ Terre de jeux ✓ Pass' Loisirs CCAS ✓ Pass' culture théâtre la Couronne (en cours d'agrément) 	<ul style="list-style-type: none"> - Boussole des jeunes - Cité Éducative - CESC - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté - CDA - Contrat départemental d'animation - CLS - Contrat local de santé - CLAVS - Contrat ou projet local d'animation de la vie sociale - Devoirs faits - Erasmus+ - Grandir en milieu rural - Itinéraires éducatifs du Département - IJ - Label Information jeunesse - MDA-PAEJ - Maison des ados, Point d'accueil écoute jeunes - Référents jeunesse de la Région - Réseau Éclore - Stages de réussite

Légende :

fait par des structures de la Couronne

fait par Grand-Angoulême

fait par d'autres structures (hors territoire)

LE TERRITOIRE DE LA COURONNE

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisé en 2022 a mis en évidence un certain nombre de constats que le PEDT va devoir prendre en compte dans son approche et ses propositions.

En raison de sa situation péri-urbaine et semi-rurale, la commune attire de nouveaux arrivants. Ce constat devrait être renforcé dans les années à venir avec la construction de nouveaux lotissements et la desserte ferroviaire qui a réouvert en fin d'année 2023 (reliant Angoulême et Bordeaux).

La population de La Couronne :

- ➔ 36% des habitants ont moins de 30 ans,
- ➔ Augmentation des familles monoparentales : 1 famille sur 5 à La Couronne (+ 48% entre 2009 et 2019),
- ➔ Un taux de chômage important : 18% de la population active (14% Charente, 12,7% France),
- ➔ Un revenu médian (20 260€) légèrement inférieur à la moyenne départementale (20 940€) et inférieure à la moyenne de Grand-Angoulême (21 400€),
- ➔ Un accès aux soins de plus en plus difficile,
- ➔ Une paupérisation grandissante, passage de 65 % en 2023 à 72% en 2024 de repas à tarification sociale 1€/repas (famille au quotient familial inférieur à 1100€).

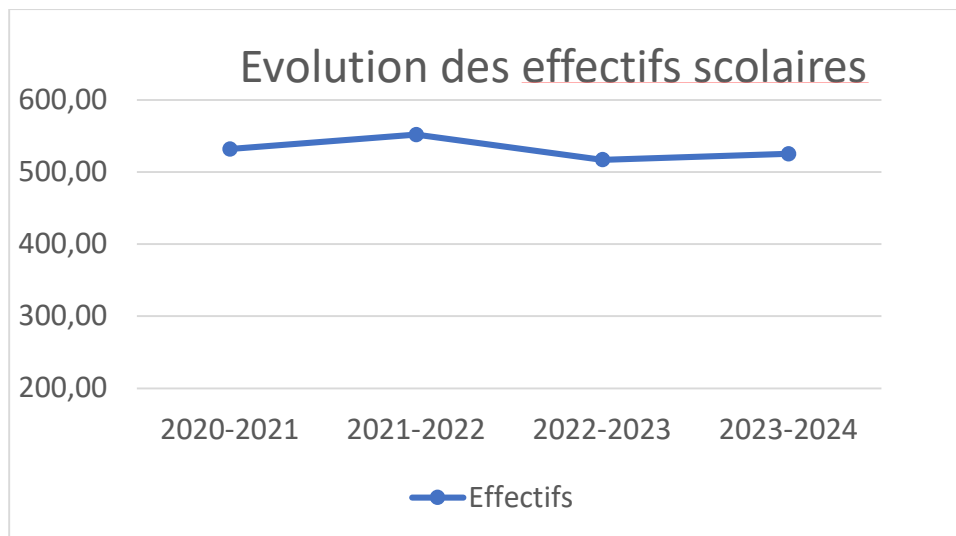
Zoom sur le QPV de l'Etang des Moines

- 40 % des habitants du QPV âgés de moins de 25 ans,
- forte présence de familles monoparentales 27% sur le quartier.

Un sentiment de désengagement des parents vis-à-vis des équipes enseignantes et de la scolarité des enfants. Des besoins d'accompagnement à la parentalité forts.

L'éducation à La Couronne :

Une tendance à la stabilité des effectifs scolaires de la primaire à La Couronne.



<p>Indice position sociale (IPS) 2023 : permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. À chaque PCS ou couple de PCS est associée une valeur numérique de l'IPS.</p>	Académique = 101,79
	Départemental = 98,84
	École élémentaire publique = 88,6
	Ecole élémentaire Notre Dame = 118,1
	Collège = 90

98% des enfants de l'école primaire sont inscrits au restaurant scolaire.

Une tarification sociale à 1€ est appliquée depuis octobre 2019 :

- 362 enfants bénéficiaires soit **72 % des familles** (2019, 19% des familles au tarif de 1,18€).

Enfin, **1 enfant sur 5** utilise le service de bus scolaire mis en place par la commune.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) de 2022 a mis en évidence que :

- 11 % des 152 répondants indiquent rencontrer des difficultés avec leurs enfants
- 46% des répondants se disent préoccupés par la scolarité et l'aide aux devoirs
- 39% des répondants en ce qui concerne les écrans.

Cette réalité de territoire montre une montée de la précarité qui se ressent de plus en plus dans les structures d'accueil de la petite enfance, enfance et jeunesse.

DONNÉES CLÉS

PUBLICS



114 places dans les établissements d'accueil de la petite enfance



1118 enfants et adolescents scolarisés dans les écoles et collèges publics :

201 en maternelle

327 en élémentaire, **15** en classe ULIS
dont **160** primaires issus du QPV

200 enfants en école privée (maternelle et élémentaire)

590 au collège, **14** en classe ULIS

EQUIPE EDUCATIVE



1 directrice de pôle

1 responsable de Service Education

PERSONNEL PETITE ENFANCE

1 responsable et **3** agents MPE

1 responsables et **11** agents crèche collective du SIVU

1 responsable et **11** assistantes maternelles crèche familiale du SIVU

27 assistantes maternelles indépendantes

PERSONNEL SCOLAIRE

1 agent des Affaires scolaires

11 ATSEM

2 responsables et **16** agents du Restaurant scolaire et entretien des locaux

29 professeurs des écoles maternelles et élémentaire + **43** professeurs collège + **1** infirmière scolaire + **1** médecin scolaire

20 AESH : **3** AESH - 48h40 hebdomadaire (maternelle du Parc) / **1** AESH (en prévision maternelle Etang des moines) / **7** AESH - 130h hebdomadaire (élémentaire) / **9** AESH - 21h hebdomadaire (collège)

PERSONNEL PÉRISCOLAIRE

1 responsable et **2** agents Péricolaire

2 responsables et **9** animateurs ALSH

CSCS Le Colibri



STRUCTURES



- 1 petite crèche municipale
- 1 crèche collective SIVU
- 1 crèche familiale SIVU
- 2 écoles maternelles publiques
- 1 école élémentaire publique
- 1 école privée
- 1 ALSH maternel et 1 ALSH primaire CSCS
- 1 établissement d'éducation spécialisée (section d'éducation motrice)
- 1 collège public
- 1 espace jeune CSCS
- 1 lycée agricole public
- 1 campus universitaire

ACTIVITES EDUCATIVES⁴



TAP 96 % des enfants scolarisés en élémentaire

CLAS 12 enfants inscrits scolarisés en élémentaire

Nombre d'inscrits en maternelle (40 places) :

~ 78 enfants périscolaire

~ 68 enfants mercredi

~ 62 enfants aux vacances scolaires

Nombre d'inscrits en élémentaire (70 places) :

~ 118 enfants périscolaire

~ 101 enfants mercredi

~ 88 enfants aux vacances scolaires

Colo apprenantes

12 enfants (6-13 ans) du territoire positionnés

Nombre d'inscrits au collège :

~ 8 jeunes Espace jeune (11-17 ans) le mercredi, 10aine le vendredi, 8 à 12 le samedi en période scolaire,

~ 7 à 17 jeunes Espace jeune vacances scolaires

~ 10-15 jeunes le mardi atelier de parole et 30 à 50 le jeudi jeux de société CSCS au collège

Réouverture foyer du collège (sept. 2024)

⁴ Données année scolaire 2023/2024

L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

SEMAINE SCOLAIRE (à compter de la rentrée 2024)						
	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Petite crèche	9h- 17h	Accueil mairie		Accueil		
Crèche collective	7h30- 18h30	Accueil SIVU	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
Crèche familiale		Accueil SIVU	Accueil au SIVU		Accueil au SIVU	
ASSMAT		Accueil selon contrat				
Bus	7h50-8h30	3 lignes mairie			3 lignes mairie	
Maternelle	7h30-8h20	Accueil matin ALSH CSCS		ALSH journée	Accueil matin ALSH CSCS	
	8h20-11h30	Temps scolaire			Temps scolaire	
	11h30-13h20	Repas et sieste mairie			Repas et sieste mairie	
	13h20-16h20	Temps scolaire			Temps scolaire	
	16h20-18h30	Accueil soir ALSH CSCS			Accueil soir ALSH CSCS	
Elémentaire	7h30-8h40	Accueil matin ALSH		ALSH journée	Accueil matin ALSH	
	8h40 -12h	Temps scolaire			Temps scolaire	
	12h- 14h	Repas et TAP mairie			Repas et TAP mairie	
	14h-16h40	Temps scolaire			Temps scolaire	
	16h40-18h30	Accueil soir ALSH			Accueil soir ALSH	
Collège	8h30*	Temps scolaire				
		Repas – Foyer CG16			Repas – Foyer CG16	
	Pause méridienne : 12h30 à 13h4		CSCS 13h-14h	Espace jeune CSCS	CSCS 13h-14h	
	17h00*	Temps scolaire		13h30-17h	Temps scolaire	
	18h00			Aller vers 17h-18h		Espace jeune 17h-22h**

*horaires variables

** 2 fois par mois

Autres offres éducatives ouvertes à tous les établissements

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
CLAS CSCS	16h-17h30		CLAS		CLAS		
Espace jeune	9h-17h						Accueil*
Médiathèque La Couronne	Ouverture au public + scolaire	Espace petite enfance et enfance mairie					
PEAC GA		Selon inscription au programme					
Théâtre La Couronne		Selon l'offre					

* 1 fois par trimestre

SEMAINE VACANCES SCOLAIRES (à compter de l'été 2024)						
	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Petite crèche*	9h- 17h	Accueil		Accueil		
Crèche collective**	7h30- 18h30	Accueil				
Maternelle et élémentaire	7h30-8h20 11h30-13h20 16H20-18H30	Accueil ALSH				
Espace jeune	9h à 18h + soirées	Accueil Espace jeune				

*1 semaine de fermeture par vacances scolaires, 3 semaines l'été

** SIVU crèche collective 3 semaines été, 1 semaine à Noël

SIVU crèche familiale, structure : mi-juillet à début septembre, 1 semaine à la Toussaint, 2 semaines à Noël, 2 semaines aux vacances d'avril

LES ACTEURS ÉDUCATIFS - LES PARTENAIRES

ACTEURS DE PROXIMITÉ :

- Les établissements scolaires
- Services Mairie : CCAS, service vie associative et sportive, service culturel...
- SIVU Crèche collective et familiale
- CSCS Le Colibri Centre social culturel et sportif
- OMS Office municipal des sports La Couronne
- OMEGA Médiation sociale – ADSEA Prévention spécialisée domaines social et médico-social de la prévention, de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale et professionnelle.
- RASED Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves (maternelle et primaire) en Difficulté
- MEDECIN SCOLAIRE et INFIRMIERE SCOLAIRE
- PMI Protection maternelle et infantile
- IEN : Inspecteur de l'éducation nationale – Conseiller pédagogique départemental
- SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

ACTEURS DE LA PREVENTION

- MDS : Maison des solidarités
- IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé pour tous
- UDAF : Union départementale des associations familiales
- CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département

ACTEURS SANTÉ

- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- A PETIT PAS : Unité de soins périnatalité et petite enfance (0-3 ans)
- CAMSP : Centres d'action médico-sociale précoce (0-6 ans)
- CMPP : Centres médico-psycho-pédagogiques (0-20 ans)
- ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MAISON DE SANTE et pôle de la femme et de l'enfant
- OPTICIENS

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PEDT 2024-2029

DÉMARCHE

Fort de son engagement dans une démarche Agenda 21 depuis 2009, la Commune de La Couronne s'est appuyée sur une mobilisation et une participation importante des acteurs, dans le cadre d'une gouvernance citoyenne pour conduire les PEDT 2013-2016, 2016-2019 remplacé par le PEDT 2018-2021 suite à mise à jour administrative auprès des services de l'Education nationale. C'est également dans cet esprit que la collectivité a conduit le PEDT 2021-2024.

Plaçant toujours l'intérêt de l'enfant au centre des réflexions, la Commune de La Couronne a conduit toute une phase de concertation préalable au renouvellement de son PEDT, arrivant à échéance en septembre 2024. Un travail participatif, collaboratif important s'est déroulé de juillet 2023 à avril 2024. Il a réuni près de **180 participants sur 10 réunions**.

MÉTHODE

Le renouvellement du PEDT s'est structuré autour de 2 commissions éducation municipale, 2 réunions du comité de pilotage, d'une enquête auprès des familles sur l'OTS, de 4 groupes de travail sur l'OTS et de 2 groupes de travail sur le PEDT. Ces temps ont inclus les représentants de la communauté éducative : Elus municipaux et Services : éducation (Petite enfance, enfance et restaurant scolaire), Cohésion sociale, Culture, Directrices des 3 EAJE, IEN, Conseiller pédagogique départemental, DDEN, Directeurs d'écoles maternelles et élémentaire et enseignants, Rased, ATSEM municipales, Collège, CSCS Le Colibri et des parents d'élèves ; ainsi que du travail de coordination conduit par le service Education de la commune.

Commission éducation 6 juillet 2023 (12)

1. Bilan
2. Actions en cours
3. Perspectives

Commission éducation 20 décembre 2023 (16)

1. Organisation du temps scolaire

Comité de pilotage du 28 novembre 2023 (24)

1. Pré-bilan du PEDT 2021-2024
2. Proposition d'une démarche d'évaluation

Groupes de travail :

- 11 janvier 2024 : Réflexion sur l'OTS et conséquences sur les TAP (22)
- 18 janvier 2024 : Proposition d'un questionnaire conjoint pour les familles sur l'OTS et les TAP (19)
- 15 février 2024 : Présentation des réponses au questionnaire (19)
- 05 mars 2024 : Réflexion sur le PEDT : Bilan des objectifs et nouveaux objectifs + pré-plan d'action (25)
- 14 mars 2024 : Elaboration de l'OTS suite aux conseils d'école (9)

- 26 mars 2024 : Réflexion sur le PEDT : suite du plan d'action et outils d'évaluation (13)

Comité de pilotage du 4 avril 2027 (21)

1. Présentation du bilan du PEDT 2021-2024
2. Validation des objectifs du nouveau PEDT 2024-2029
3. Echanges sur l'organisation des temps scolaires 2024-2027

BILAN DU PEDT 2021-2024

Construit post-covid le PEDT 2021-2024 a été riche de propositions partenariales malgré les difficultés générées par cette période. La continuité éducative est indéniablement la force du territoire qui met tout en œuvre pour que les enfants puissent évoluer sur les différents temps en toute confiance. La Commune a également mis en place une démarche contribuant au bien-être des enfants et à la prise en compte de leur environnement.

LES OBJECTIFS DU PEDT 2021-2024

Les objectifs généraux validés en comité de pilotage du 11 mars 2021 :

1. Renforcer et développer la cohérence éducative entre les temps scolaires et tous les temps périscolaires,
2. Partager les valeurs de la République et ainsi favoriser le vivre ensemble par une culture commune,
3. Encourager les mixités pour une réelle égalité des chances (mixité sociale, culturelle, générationnelle, fille-garçon, ...),
4. Favoriser l'expression et la participation citoyenne des enfants,
5. Impliquer les parents dans le processus éducatif,
6. Encourager des changements de comportements durables par l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

BILAN GLOBAL

<u>Un projet éducatif ambitieux</u>	<u>Une gouvernance et une coordination structurées</u>
<p>Un projet éducatif construit par la mairie et ses partenaires.</p> <p>Une implication de tous les acteurs éducatifs mais un temps tourné surtout vers le scolaire, périscolaire et extrascolaire (3-12 ans).</p> <p>Des notions clés : République, Laïcité</p> <p>Une offre diversifiée et ouverte à tous.</p> <p>Une prise en compte forte de la mixité et une recherche d'égalité.</p> <p>Des parents plus ou moins impliqués en fonction des propositions.</p> <p>Le développement durable comme enjeu phare.</p>	<p>Un comité de pilotage structuré et impliqué.</p> <p>Des liens existants ou qui se structurent entre les partenaires, parfois encore fragile. Manque de temps communs d'échange pour construire une vision partagée autour de l'enfant.</p> <p>Une structuration du service éducation mais une charge importante pour la coordinatrice PEDT, évolution sur la fin du PEDT avec une restructuration des services.</p> <p>Un coordinateur petite enfance et un coordinateur enfance municipal, rôle important d'intermédiaire entre mairie et partenaires, enfants et familles.</p>

<u>Continuité éducative à l'œuvre</u>	<u>Evaluation et communication à développer</u>
<p>Force du réseau de partenaires qui prend en compte les temps de l'enfant afin que ceux-ci soient le plus fluide pour les enfants.</p> <p>Des référents que les enfants retrouvent sur différents temps favorisant une certaine continuité.</p>	<p>L'évaluation reste un axe à développer pour une plus grande fluidité.</p> <p>Une évolution importante depuis le dernier PEDT notamment grâce à l'ENT de l'école élémentaire qui permet une communication plus directe.</p> <p>Cependant, encore un travail à faire pour rendre cette communication plus systématique et plus lisible.</p>

BILAN DES ACTIONS PAR OBJECTIF

1. Renforcer et développer la cohérence éducative entre les temps scolaires et tous les temps périscolaires

Eléments positifs	A poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> + Des passerelles entre les cycles + Des intervenants identifiés sur plusieurs temps de l'enfant + Des mutualisations existantes + Des règles communes + Des réunions communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance entre acteurs - Posture des acteurs - Formations communes - Temps pédagogiques communs - Réunions formalisées interprofessionnelles
<p>➤ Améliorer la connaissance interprofessionnelle et le partage de positionnements communs</p>	

2. Partager les valeurs de la République et ainsi favoriser le vivre ensemble par une culture commune

Eléments positifs	A poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> + Actions réalisées par les écoles et le périscolaire + Médiation entre pairs (Oméga) + Formation mairie sur posture bienveillante des agents 	<ul style="list-style-type: none"> - Posture des professionnels autour de l'enfant à développer - Appuyer plus sur le rôle des institutions
<p>➤ Accentuer la notion de valeurs partagées</p>	

3. Encourager les mixités pour une réelle égalité des chances (mixité sociale, culturelle, générationnelle, fille-garçon, ...)

Eléments positifs	A poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> + Absence de carte scolaire + Travail de tous sur la notion de genre -> projet cœur d'école + Importance des sorties scolaires + Forte intervention du réseau « Lire et faire lire » + TAP une réussite d'accès de tous (96%) à une offre culturelle, sportive, nature, bien-être et de loisirs + Actions du Colibri + Accès à la cantine pour tous (98%) et tarification sociale à 1€ (72%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'actions intergénérationnelles - Manque de personnel pour l'accueil inclusif - Un manque sur la piscine (post-covid + fermeture du site de La Couronne)
<p>➤ Enrichir le travail mené sur le terrain</p>	

4. Favoriser l'expression et la participation citoyenne des enfants

Eléments positifs	A poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> + Favoriser de manière systématique les temps d'échanges et d'évaluation des enfants sur temps scolaire et périscolaire + Elections de délégués de classe + Mise en place de règles de vie communes (8 clés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas assez de temps de prévention (risques domestiques, sécurité routière-piétons et vélo)
<p>➤ Développer la prise de conscience citoyenne</p>	

5. Impliquer les parents dans le processus éducatif

Eléments positifs	A poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> + RPE porte d'entrée des familles + Un LAEP + Temps de transmission systématiques EAJE, maternelle + Recherche à associer les parents à la rentrée, sur les temps forts + Transmission d'informations via les canaux existants + Fort travail du REAAP piloté par Le Colibri 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication pas toujours lisible avec les parents - Participation parfois difficile sur les actions pour les parents d'élèves et l'APE
<p>➤ Développer des actions novatrices auprès des parents</p>	

6. Encourager des changements de comportements durables par l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Eléments positifs	A poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> + Notion de valeur de notre environnement + Lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des déchets au restaurant scolaire + Démarche Safe-Li à la Petite crèche + Cœur d'école (re-végétalisation des cours d'écoles, lutte contre les îlots de chaleur) 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu sur le site de l'école de tri des déchets - Safe-Li pas encore étendu à d'autres structures - Classe dehors peu développée
<p>➤ Renforcer et développer la notion d'environnement au sens large auprès des enfants</p>	

Zoom sur

Atelier artistique La Grande lessive

En 2022, l'école maternelle du Parc participe au projet national La grande lessive. En 2023, l'école propose à l'école maternelle de l'Étang des moines et l'école primaire de rejoindre le projet. Les 2 écoles maternelles se lancent dans l'aventure.

200 élèves participent à ce projet artistique en 2024.

Présenté aux parents dans le Jardin public Eugène Buraud de la Commune le 21 mars 2024 en présence de très nombreux parents, les enfants sont allés découvrir par classe les réalisations.

Cœur d'école

Cœur d'école est un projet de refonte des cours d'école qui a démarré en 2019 par l'école élémentaire combinant à la fois développement durable et végétalisation et égalité des genres. Ce projet a été réalisé de façon participative avec les équipes éducatives et les enfants, et la commune s'est entourée de professionnelles pour mener à bien des aménagements : Édith Maruéjols : sociologue et géographe du genre et Anaïs Escavi, architecte-paysagiste. Ce projet construit en plusieurs étapes permet d'améliorer le cadre de vie et d'apprentissage des enfants en jouant, échangeant, dans un lieu apaisé et agréable, mais c'est aussi l'occasion d'interroger les interactions entre des groupes différents, selon l'âge, mais aussi le genre.

Plusieurs zones ont été identifiées pour permettre à chacun et chacune de s'approprier l'espace de la cour, tout en créant des îlots de fraîcheur :

- Bandes végétalisées et zones d'arrivées de pluie.
- Dégoudronnage autour des arbres avec installation de bancs, copeaux, rondins de bois, zone calme,

- Identification d'une zone dynamique avec marquage au sol,
 - Installation d'estrades,
 - Création d'un espace calme permanent avec bancs et table en bois bâtiment Marie-Curie,
 - Cabane pour le bâtiment Prévert.
- ➔ Augmentation du bien être à l'école, plus grande mixité dans l'usage des espaces de cours d'école.

Les TAP – Temps d'activités périscolaires

Les acteurs 2h/semaine (lundi et vendredi après-midi) en temps scolaire sur 36 semaines.

314 élèves inscrits sur 327 enfants à l'école élémentaire – 96%

Intervenants qualifiés : Sport : basket, judo, rugby / Culture : Théâtre, Danse, Musique, Hip-hop, Lecture, Journal / Bien-être : Brain-gym, sophrologie / Nature : Nature et Gout

Taux d'encadrement 1/13

- ➔ Bilan : voir Annexe 7. Evaluation des TAP

Programme SAFE-LI®* à la petite crèche municipale

En 2021, la petite crèche municipale (halte-garderie à l'époque) a été retenue par le programme Safe-Li de l'ARS, l'association EKOLONDOÏ et l'agence Alicse, comme structure pilote en matière de lutte contre les polluants environnementaux. La Maison de la Petite Enfance, accompagnée par Anne Lafourcarde, ingénieure chimiste et experte en santé environnementale, a établi un plan d'actions visant à limiter l'exposition des enfants aux substances les plus préoccupantes (jeux, mobilier, plaquette pour les parents etc.). L'accueil de loisirs maternel, la Toute Petite Section de l'école du Parc et le multi-accueil collectif et familial ont été associés à cette démarche. Le Programme SAFE-Li® est un accompagnement sur le long terme, pour installer le changement et surtout le pérenniser. La démarche a été étendue aux autres services de la collectivité comme l'entretien des locaux par exemple

- ➔ Un engagement dans une démarche amené à se développer sur d'autres services communaux ou structures du territoire.

Médiation sociale en milieu scolaire par les pairs

Action de formation d'un dispositif d'élèves médiateurs au sein de l'école Marie Curie de La Couronne. Etape 1 : Sensibilisation des classes de cycle 3 de l'école élémentaire Marie Curie à une culture de médiation et de gestion de conflits à l'école,

Etape 2 : Création et développement d'un dispositif de médiation par les pairs à destination d'un groupe d'enfants volontaires,

Etape 3 : Accompagnement du dispositif de médiation par les pairs. Cet accompagnement a permis au groupe d'enfants une prise de distance avec des situations vécues et construire collectivement un cadre commun d'intervention.

Remise de diplôme en fin d'année scolaire.

Mise en place depuis 2019, c'est 60 enfants qui sont sensibilisés (CM1) et 15 enfants formés (CM2) chaque année, soit au total environ 45 enfants.

- ➔ Un impact fort dans la gestion des conflits au quotidien à l'école et pour l'avenir au collège (répercussions ressentis par les membres de la communauté éducative du collège).

Projet théâtre forum « Capte ou pas capte » avec le CSCS Le Colibri

Thème : Paroles virtuelles et citoyenneté ? - les enjeux du numérique

2 classes de CM2, soit 46 élèves école publique.

Construction d'un spectacle avec la compagnie Comme dans les ... (17) et les élèves sous forme de scénettes jouées.

Représentation le 1^{er} décembre 2023 devant une assemblée dont les familles (149 personnes), intervention d'un animateur de l'association Log.in (44) afin de sensibiliser aux dangers d'internet entre chaque scénette.

- ➔ Ce projet a permis de sensibiliser les jeunes et au-delà leurs familles.

Démarche du restaurant scolaire

98% des enfants des écoles publiques de la Couronne mangent au restaurant scolaire quotidiennement. L'encadrement est assuré par des agents municipaux et par des animateurs du CSCS. Un agent pour 24 enfants en élémentaire et 1 pour 10 en maternelle.

Recrutement d'un coordinateur pour la salle de restauration scolaire et le développement de projets avec les enfants (lutte contre le gaspillage, plantations, sensibilisation alimentaire à travers le repas des élèves, etc.).

Sensibilisation des agents du restaurant scolaire et des Atsem à l'accueil des enfants dans la bienveillance en 2023.

+ de 80% de bio dans les assiettes servies le midi de la petite enfance à l'enfance, intervention d'une diététicienne pour la composition des menus.

- ➔ Continuité des temps de l'enfant au niveau du personnel, formation des agents, qualité alimentaire et nutritionnelle.

Plan mercredi (voir dossier joint)

PROJET DE PEDT 2024-2029

L'action municipale, dans le domaine éducatif, se construit sur le socle des principes et des valeurs républicaines. Le PEDT prend en compte l'analyse des besoins sociaux du territoire avec la volonté de tendre vers une plus grande égalité des chances.

Aujourd'hui, le cadre de la réforme a évolué globalement en France. C'est dans ce contexte que la commune a élaboré la 5ème génération du PEDT. Cette nouvelle mouture a évolué également pour correspondre plus largement aux besoins sociaux et éducatifs de son territoire et s'ouvrir à tous les temps de l'enfant :

- **Nouvelle organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée de septembre 2024 sur 4 jours >>>** Prise en compte d'une réalité de terrain qui a évolué et ses effets sur les équipes éducatives (situations familiales complexes, situation des enfants plus difficiles) avec nécessairement une plus grande fatigue des enseignants (manque de temps pour souffler),
- **PEDT sur 5 ans, 2024-2029 >>>>** Alignement sur la CTG N+1, temps plus important de mise en œuvre et 1 seul renouvellement par mandat,
- **Prise en compte de l'enfant dans sa globalité de 0-16 ans >>>>** De la petite enfance, à l'enfance puis la jeunesse (transitions entre les âges).

Les objectifs généraux du Projet Educatif Territorial pour la période 2024-2029 ont été fusionnés ou remaniés pour répondre à tous ses enjeux.

La charte de la laïcité sur tous les temps de l'enfant reste le principe fédérateur.

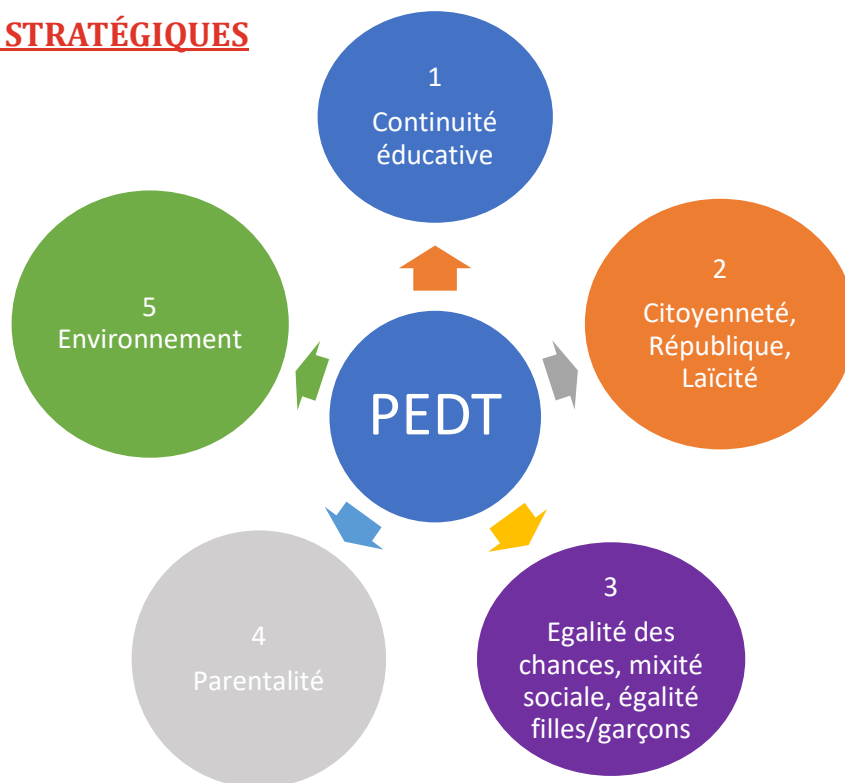
Le leitmotiv de la commune et ses partenaires :

« Donner aux enfants les clés de compréhension des enjeux et des conséquences liés à notre mode vie actuel pour favoriser des changements de comportements durables, tant sur le plan du vivre ensemble que du respect de l'environnement ».

VALEURS COMMUNES



OBJECTIFS STRATÉGIQUES



1. Consolider et développer la continuité, cohérence et complémentarité des temps de l'enfant

2. Conforter une culture commune du vivre ensemble et accompagner les enfants dans la construction de leur citoyenneté

3. Favoriser l'égalité, la mixité et la réussite éducative de tous les enfants

4. Renforcer l'existence d'une communauté éducative incluant les parents

5. Donner aux enfants les clés de compréhension de leur environnement

PROJET GLOBAL

<p><u>Projet éducatif</u></p> <p>Maintien de l'existant dont notamment les TAP.</p> <p>Elargissement du public de 0-3 ans et des 12-16 ans avec intégration du collège dans la démarche.</p> <p>Trouver des axes innovants pour impliquer les parents.</p> <p>L'axe développement durable toujours aussi prégnant.</p> <p>Prise en compte d'un nouvel axe la prévention santé.</p>	<p><u>Gouvernance et coordination</u></p> <p>Poursuite de la réorganisation pour une plus grande fluidité des relations</p> <p>Mise en place de comités de suivi éducatif</p> <p>Mise en place d'une réunion de rentrée</p>
<p><u>Continuité éducative</u></p> <p>Maintien de l'existant.</p> <p>Recherche de temps partagés de formations notamment.</p>	<p><u>Evaluation et communication</u></p> <p>Un travail spécifique avec les acteurs éducatifs va être fait pour que chacun puisse s'exprimer sur ces deux sujets et faire des propositions concrètes d'amélioration.</p>

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chaque objectif du PEDT est accompagné de sous-objectifs qui ont été déclinés ensuite en action grâce au travail des groupes réunis en mars 2024. Ceux-ci reprennent l'existant en visant son amélioration continue, en recherchant l'innovation parfois. Il intègre également de nouveaux axes en lien avec les besoins identifiés sur le territoire de La Couronne.

Tous les acteurs de la Communauté éducative sont impliqués dans le développement de ses différents objectifs à des niveaux différents.

Pour leur réalisation, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs afin de renforcer la dynamique.

Objectif 1 : Consolider et développer la continuité, la cohérence et la complémentarité des temps de l'enfant

Sous-objectifs :	<i>Mise en œuvre</i>
1.1 Maintenir le travail sur la continuité des niveaux	<i>Des actions passerelles vont être mises en place. Elles ont pour but de faciliter les transitions entre les structures pour les enfants, en favorisant leur adaptation progressive à un nouvel environnement.</i>
1.2 Renforcer les liens, favoriser la collaboration et la cohésion entre les différents professionnels de l'action éducative	<i>Partager des valeurs communes, se connaître, connaître les missions de chacun, créer du lien, alimenter /échanger sur les pratiques, apprendre à se connaître et se reconnaître.</i>
1.3 Soutenir les professionnels, la connaissance et la formation pour les métiers de la petite enfance, enfance, jeunesse et ainsi favoriser une culture commune	<i>La recherche de mutualisation de supervisions ou de formations, le soutien des ATSEM et des AESH (en fonction de l'EN) ainsi que l'accueil de stagiaires sont des axes forts de ce domaine d'intervention.</i>
1.4 Créer du lien entre les programmes éducatifs et les actions des partenaires	<i>Proposer des activités éducatives de qualité du scolaire au périscolaire (TAP, projet éducatif alimentaire) et extra-scolaire (plan mercredi) et réunir tous les professionnels une fois par an.</i>
1.5 Avoir des règles communes	<i>Avoir des protocoles communs et remettre à jour les 8 clés pour une bonne journée.</i>
1.6 Maintenir et renforcer les postes de référents/ressources	<i>La coordination du PEDT, les coordinateurs petite enfance et enfance, les directeurs d'écoles et d'ALSH sont des postes stratégiques pour le PEDT.</i>
1.7 Mutualiser des espaces ou du mobilier	<i>A poursuivre.</i>
1.8 Partager des temps élus/ enfants	<i>Proposer plus systématiquement des temps d'échanges avec les élus sur les temps de l'enfant.</i>

Objectif 2 : Conforter une culture commune du vivre ensemble et accompagner les enfants dans la construction de leur citoyenneté

Sous-objectifs :	<i>Mise en œuvre</i>
2.1 Transmettre les valeurs de la République	<i>Outre le programme d'éducation morale et civique à l'école, sensibiliser les enfants par différents biais (artistiques, ateliers et formation dont notamment la médiation par les pairs et la lutte contre le harcèlement. Réfléchir à la mise en place de projets jeunes citoyens.</i>
2.2 Favoriser le vivre ensemble	<i>Valoriser son environnement, recréer des espaces véritablement partagés, déployer au maximum le travail sur les compétences psychosociales, concerter les enfants.</i>

2.3 Prévenir les situations à risque	<i>Sensibiliser les enfants sur les conduites à risque avec des intervenants ciblés.</i>
---	--

Objectif 3 : Favoriser l'égalité, la mixité et la réussite éducative de tous les enfants

Sous-objectifs :	<i>Mise en œuvre</i>
3.1 Favoriser la mixité sociale	<i>Maintien de la suppression de la carte scolaire, les élèves fréquentent tous les mêmes établissements.</i>
3.2 Favoriser l'égalité filles/garçons	<i>Déconstruire les notions liées au genre dès le plus jeune âge.</i>
3.3 Favoriser l'accès et la diversité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs	<i>Une offre diversifiée est apportée par la commune lors des TAP, par le CSCS Le Colibri et par l'OMS, complétée par des dispositifs auxquels tous les intervenants éducatifs se sont associés.</i>
3.4 Accompagner les enfants en difficultés scolaires (notamment absentéisme) ou avec d'autres besoins	<i>Les dispositifs existants CLAS, à venir PRE, soutien scolaire doivent permettre de répondre aux besoins identifiés.</i>
3.5 Maintenir l'inclusions des élèves porteurs de handicap	<i>Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté et partager des espaces avec les autres enfants.</i>
3.6 Mettre en place des projets intergénérationnels	<i>Axe à développer plus largement dans les projets proposés.</i>

Objectif 4 : Renforcer l'existence d'une communauté éducative incluant les parents

Sous-objectifs :	<i>Mise en œuvre</i>
4.1 Renforcer l'action du LAEP	<i>Développer et communiquer sur l'action du LAEP</i>
4.2 Conforter l'action du REAAP	<i>Continuer les ateliers du REAAP ouverts aux parents</i>
4.3 Créer les conditions d'un accueil des parents dans les structures	<i>Trouver dans nos structures de nouvelles formes d'échanges avec les parents. Repenser l'école de demain, plus ouverte aux familles, aux partenaires. Favoriser la continuité et la qualité des liens enfants, parents et professionnels. Ex : Projet « viens je t'emmène à la crèche »</i>
4.4 Informer les familles de nos actions	<i>Rendre plus systématique la communication aux familles.</i>
4.5 Donner les outils aux parents	<i>Renforcer le rôle du RPE et viser la création d'un portail et d'un guide famille.</i>
4.6 Repérer des situations familiales fragilisées et orienter	<i>Accompagner les familles les plus en difficultés pour aller vers les structures appropriées. Mobiliser les acteurs autour du PRE.</i>

Objectif 5 : Donner aux enfants les clés de compréhension de leur environnement	
<i>Sous-objectifs :</i>	<i>Mise en œuvre</i>
5.1 Education au développement durable	<i>Actions visant à renforcer la prise de conscience de la nécessaire protection de notre environnement.</i>
5.2 Prévention santé physique, mentale et environnementale	<i>Développement de projets de prévention santé en complément des rdv obligatoires. Ex : dispositif « Bien voir à l'école, bien voir avec l'école »</i>
5.3 Education à l'alimentation	<i>Dans la continuité de ce que le restaurant scolaire a mis en place depuis plusieurs années, avec l'aide d'une coordination, mise en valeur et développement de projets autour de la thématique de l'alimentation et des ressources.</i>

Pêle-mêle de quelques projets nouveaux en réflexion ...

Journée pédagogique des professionnels éducatifs de la petite enfance : réunir les professionnels mairie, SIVU, CSCS, voir éducation nationale.

Programme de Réussite Educative : lancement du programme pour les 0-16 ans des quartiers QPV.

Compétences psychosociales : renforcée par de nouvelles approches, ex : sophrologie et mouvement lors des TAP pour les élémentaires.

Santé et prévention : intervention pour des tests visuels (expérimentation du projet « bien voir à l'école, bien voir avec l'école » en décembre 2023) et auditifs (recherche de partenaires) en CP.

Gestes qui sauvent : sensibilisation des classes de l'élémentaire lors des TAP.

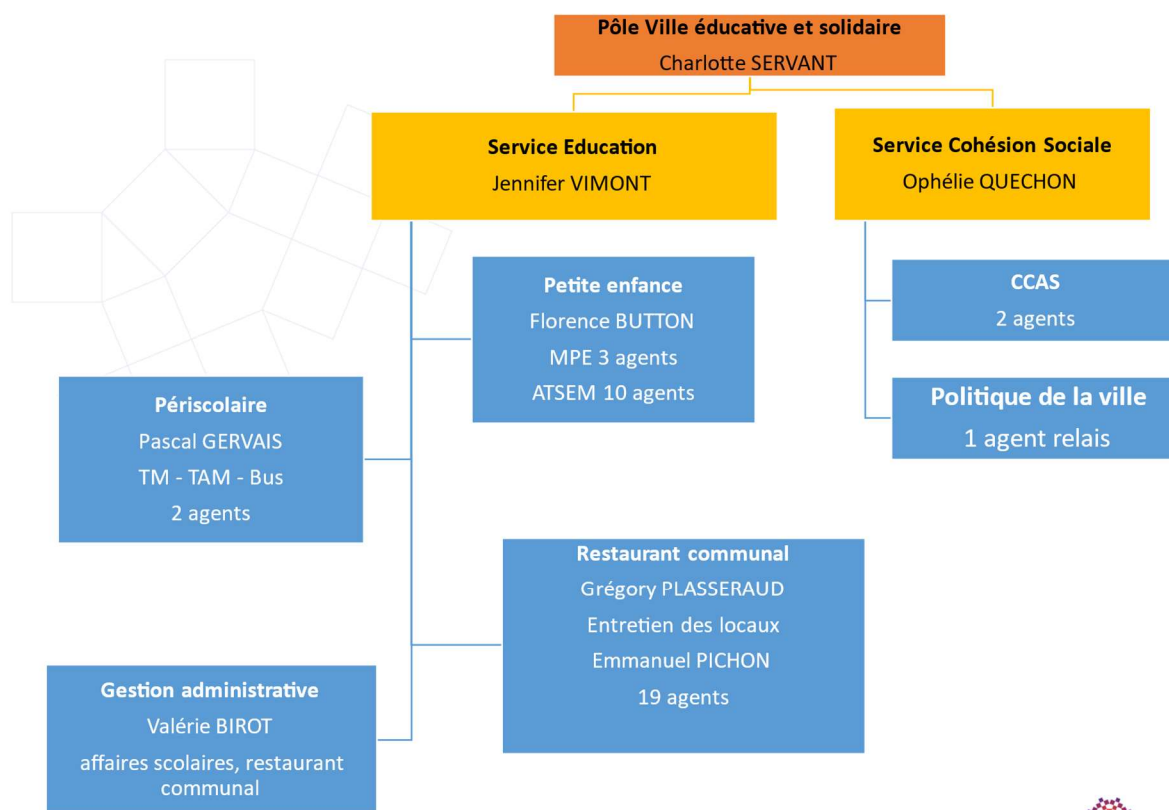
GOUVERNANCE DU PEDT

Coordination du PEDT : un responsable éducation identifié

La coordination du PEDT est piloté par la responsable Education sous la direction de la Directrice du pôle Ville éducative et solidaire.

Ce pôle a été créé en 2024 à la suite d'une réorganisation des services pour recentrer la direction autour de deux pôles : éducation et cohésion sociale. Auparavant organisée autour d'une Direction Education, Jeunesse, Vie associative, Développement durable et Cohésion sociale avec une DGA et 6 responsables de services, la direction est resserrée. Les 2 responsables intermédiaires apportent une réponse plus opérante et travaillent de manière croisée avec les responsables de services sur le terrain.

Cette organisation a permis de rendre plus efficiente la mission de coordinateur du PEDT pour une plus grande action entre politique et terrain.



Cette organisation a permis de scinder les missions auparavant rattachées au responsable du service éducation et de rendre plus efficiente la mission de coordinateur du PEDT pour une plus grande action entre politique et terrain.

La responsable assure donc la gestion-coordination du projet de territoire sur les champs des politiques familiales, éducatives et sociales en lien avec la politique nationale : outils d'observation, organisation et animation de la relation avec la population, conduite de

diagnostics, organisation ou participation à des actions, assistance au pilotage, mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation (voir référentiel national CAF).

Le lien avec la CTG portée par Grand-Angoulême est renforcé dont notamment la participation aux réunions de coordination et la prise en compte de ses axes dans la réflexion.

La collectivité vient également de rejoindre le réseau de l'ANDEV, Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Éducation des Villes et des collectivités territoriales.

En appui de la Responsable du service éducation, 2 coordinateurs sur le terrain :

- ✓ Coordinatrice petite enfance, éducatrice de jeunes enfants : coordination des différents temps d'accueil et de la cohérence éducative sur les trois structures (Petite crèche, RPE et LAEP) pour garantir le bon développement et l'épanouissement de l'enfant, accueil des familles dans le cadre du RPE, responsable des ATSEM pour une continuité éducative. Participation active au PEDT.
- ✓ Coordinateur enfance, ETAPS : Participation active au PEDT.

Et fait novateur, la commune a renforcé son équipe avec le recrutement d'un 3e coordinateur dont les missions sont liées à la restauration scolaire, axe fort de la commune :

- ✓ Coordinateur politique éducative alimentaire

Le système de gouvernance

Instances de concertations

Une équipe de partenaires structurée autour d'un projet conjoint :

- ✓ Commune : Elus, service éducation, service cohésion sociale, culture et personnel administratif
- ✓ Associations : SIVU Multi accueil collectif et familial, CSCS Le Colibri, Office Municipal des Sports
- ✓ Education nationale : IEN, DSDEN, SDJES, Directeurs d'écoles et enseignants, RASED

- Instances de concertation propres au PEDT :
 - Comité de pilotage 1 à 2x/an

Deux nouvelles instances formalisées :

- Comité de suivi éducatif 2 à 3x par an
- Commission de rentrée 1x par an
- Autres instances de concertation en lien avec le PEDT :
 - Commission éducation (élus)
 - Caisse des écoles 3x par an
 - Commission restauration scolaire 6x par an

- Conseil d'école 3x par an
- Commission TPS 1x par an
- Autres : REAAP, Plan mercredi

Calendrier en année scolaire (prévisionnel) :

sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	aout
	Comité suivi			Comité suivi		Comité pilotage		Comité suivi	Commi rentrée		

La Commission éducation

La commune peut actionner dès que besoin la commission éducation afin d'échanger sur les projets éducatifs en cours ou à mener. Elle est composée d'élus municipaux et des agents techniques en charge de l'éducation.

Les conseils d'école

En accord avec les écoles, il a été convenu d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour des conseils d'écoles un point sur le PEDT.

La caisse des écoles

Depuis 2016, la commune a souhaité renforcer la structuration de la caisse des écoles afin d'y intégrer systématiquement l'ensemble des dépenses liés à la scolarisation des enfants et de pouvoir opérer une lecture analytique de ces dépenses par rapport au budget communal. Depuis 2021, la structuration analytique du budget est renforcée et permet un suivi précis et spécifique du financement des TAP. Ainsi, les membres de cette instance (directeurs d'écoles, représentants des parents notamment) ont une meilleure connaissance de l'impact budgétaire des choix opérés par la collectivité en accord avec ses partenaires.

Le comité de pilotage

Le suivi et l'évaluation du PEDT nécessite de rassembler un panel d'acteurs représentatifs de la société civile afin de partager les savoirs, les compétences, les expériences pour une vision globale et cohérente. C'est pourquoi, il a été décidé de proposer à différentes associations, institutions, agents municipaux de rejoindre le comité de pilotage.

Les membres :

- ✓ Pilotage : La Commune sous la présidence du Maire et de son l'Adjoint à l'Education et à l'Egalité des chances,
- ✓ Direction des services départementaux de l'éducation nationale : Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente ou son représentant,
- ✓ SDJES - Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports DSDEN Charente,

- ✓ Caisse d'Allocations Familiales,
- ✓ Département : maison des solidarités (MDS),
- ✓ Personnel municipal (Direction Education dont ATSEM, restaurant scolaire, Service Culture...),
- ✓ Équipes enseignantes, dont RASED,
- ✓ Représentants des parents d'élèves,
- ✓ SIVU Crèche familiale et collective,
- ✓ Le Colibri, Centre socioculturel et sportif (Présidente, Directrice, Responsables des accueils de loisirs, du secteur familles),
- ✓ Office municipal des sports (OMS).

Le comité de pilotage a pour rôle :

- ✓ D'être garant de la démarche (suivre l'avancée des différentes étapes dans le temps, (re)définir des objectifs, garantir la participation de tous les acteurs),
- ✓ De permettre de partager de l'information entre les différents acteurs,
- ✓ De faire des propositions d'actions,
- ✓ De renvoyer les décisions vers les organes délibérants des différents acteurs représentés pour des sujets les concernant (respect de la loi républicaine et des attributions du conseil municipal, Bureau et conseil d'administration d'associations ou d'établissements scolaires),
- ✓ De prendre des décisions pour les sujets ne nécessitant pas la validation d'un organe délibérant.

Le comité de pilotage se réunira afin d'identifier les points forts et les difficultés rencontrées en amont des Conseils d'écoles du dernier trimestre afin de proposer d'éventuelles évolutions d'organisation pour la rentrée suivante à la validation des conseils d'écoles et du Conseil Municipal le cas échéant.

Le comité de suivi éducatif

Ce nouveau comité a pour rôle de suivre de façon plus régulière et opérationnelle l'avancée du PEDT. Il doit permettre aussi de renforcer son évaluation.

Il est composé des représentants de terrain du PEDT :

- ✓ Services municipaux : éducation dont petite enfance, ATSEM, Temps Méridien, restaurant scolaire, cohésion sociale, culture
- ✓ Directeurs et équipes enseignantes, dont RASED,
- ✓ Représentants des parents d'élèves,
- ✓ SIVU Crèche familiale et collective,
- ✓ Le Colibri, Centre socioculturel et sportif (Présidente, Directeur, responsables des accueils de loisirs, du secteur familles),
- ✓ Office municipal des sports (OMS).

Il se réunira 2 à 3 fois par an (en complément du comité de pilotage) en septembre, janvier et mai.

La Commission de rentrée

Son objectif est de présenter les services municipaux et les partenaires intervenants dans le champ de l'éducation (membres du comité de suivi) aux enseignants afin de renforcer la continuité éducative et la perméabilité dans les projets.

Elle se réunira en juin.

COMMUNICATION

Le précédent PEDT avait mis en avant la nécessité de communiquer auprès des familles. Cet axe s'est développé notamment grâce à l'outil partagé ENT de l'école élémentaire. Cependant, on voit que cet axe pourrait encore être développé. Il en va de même de la communication auprès des enfants. Le bilan a également mis en évidence un besoin de plus communiquer entre professionnels.

La Commune va donc veiller à remplir ce rôle de façon encore plus appuyée pour ce PEDT 2024-2029 en proposant des supports clairs et adaptés. Elle va s'attacher à communiquer sur son PEDT et sa démarche (fiche de présentation) et sur chaque action afin d'améliorer la circulation de l'information entre les professionnels et les familles mais aussi plus directement auprès des enfants.

La communication inter-professionnelle va également être renforcée en cherchant des supports d'échange adaptés, en renforçant l'interconnaissance des acteurs de leurs actions et en élaborant d'un plus grand nombre de projets transversaux.

Les environnements numériques de travail des écoles (ONE) ou encore la plateforme Pronote utilisée par les collèges et ou les lycées sont des outils centraux susceptibles de permettre à l'ensemble de la communauté éducative de mieux faire circuler l'information en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents. Ces outils sembleraient pouvoir répondre également à une meilleure circulation de l'information entre professionnels sans pour autant se substituer à l'organisation de rencontres régulières aussi bien formelles qu'informelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du PEDT sont assurés par un comité de pilotage dédié. Cependant, l'expérience des années passées incite à multiplier les échanges entre acteurs permettant une régulation et un réajustement dans la mise en œuvre des objectifs du PEDT.

Le comité de suivi éducatif qui va être créé, pourra remplir notamment le rôle de mise en place d'indicateurs et deux fois par an d'évaluation des actions menées, de proposition de réajustement pour le comité de pilotage.

L'évaluation 2021-2024 a fait émerger la nécessité de développer l'axe évaluation en définissant des indicateurs sur les actions mises en œuvre par chaque acteur du PEDT. L'évaluation se fera aussi bien quantitativement que qualitativement au regard des indicateurs définis.

L'évaluation des projets conduits dans le cadre du PEDT doit permettre de prendre du recul, d'émettre des constats, de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques.

Dans un souci d'amélioration continue de nos actions, elle permet de vérifier la pertinence et la cohérence du projet ; entre d'une part les objectifs de départ et les finalités définies et d'autre part le fonctionnement quotidien.

La méthode d'évaluation vise à augmenter la qualité du projet dans une démarche partenariale et de confiance. Les résultats de l'évaluation doivent permettre :

- D'émettre des recommandations pour une amélioration future,
- De déterminer quelles sont les forces et les faiblesses,
- D'assurer la mise en place d'activité garantissant la sécurité physique et affective des enfants (locaux adaptés à l'activité, activité adaptée à l'âge des enfants ...),
- De proposer une programmation répondant mieux aux besoins de l'enfant.

Les temps de l'évaluation sont :

- l'évaluation courante sur le terrain avec les équipes, les enfants, les familles (enquêtes de satisfactions au démarrage, intermédiaire et à la fin,
- l'évaluation par période en comité de suivi,
- l'évaluation de l'année (synthèse globale),
- la prise en compte des recommandations faites pendant les conseils d'école.

Evaluation globale

	Indicateurs + outils et sources
Objectif 1 : Consolider et développer la continuité, la cohérence et la complémentarité des temps de l'enfant	Cohérence des parcours de l'enfant : Tableau global par niveau Passerelles entre les temps de l'enfants : Nombre de passerelles Formations communes : Nombre de formations et bénéficiaires Journée pédagogique petite enfance : Date + participants Harmonisation des pratiques : Règles communes Travail commun des équipes des structures : Diversité des partenaires, Nombre de réunions + participation Enquête qualitative auprès des équipes des structures
Objectif 2 : Conforter une culture commune du vivre ensemble et accompagner les enfants dans la construction de leur citoyenneté	Démarche citoyenne des enfants : Nombre de projets Observation d'une baisse des conflits : Rapport intervenants, enquête famille et enfants Enfants impliqués : Nombre de projet avec implication enfants (dont évaluation) Projets favorisant la démarche d'appréhension des compétences psychosociales : Nombre de projets Projets de prévention : Nombre de projets
Objectif 3 : Favoriser l'égalité, la mixité et la réussite éducative de tous les enfants	Diversité de l'offre : Cartographie Accessibilité de l'offre : Nombre d'enfants impliqués (géographie, âge, fille/garçons) Qualification des intervenants : Diplôme et qualité pédagogique Actions proposées : Nombre d'enfants touchés et projet Démarche du PRE : Enquête quantitative et qualitative annuelle

	Développement de projets intergénérationnels : Nombre de projets et public cible
Objectif 4 : Renforcer l'existence d'une communauté éducative incluant les parents	<p>Communication permanente : Recensement des outils de communication</p> <p>Communication adaptée au public cible : Retour des familles</p> <p>Implication des parents dans les projets : nombre de parents</p> <p>Présence des parents sur les structures dédiées : Graphique annuel de fréquentation</p> <p>Création d'un portail famille : Statistiques utilisation du support</p> <p>Accompagnement social : Nombre de familles orientées</p>
Objectif 5 : Donner aux enfants les clés de compréhension de leur environnement	<p>Projets environnementaux : Nombre de projets</p> <p>Projet de prévention santé : Nombre de projets, de dépistages</p> <p>Création de partenariats sur la santé</p> <p>Maintien des dispositifs existants et de l'exigence alimentaire</p>

Evaluation par action

Un tableau synthétique a été créé. Il recense l'ensemble des actions proposées et sera remis à chaque intervenant afin qu'il puisse le compléter au fur et à mesure du déroulement de l'année.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'action : action - lieu - date - public cible	Evaluation qualitative et quantitative (ex. de critères)
Fixe	Fixe	A compléter	<p>Nombre de participants</p> <p>Age des participants</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Bénéfice de l'action sur les enfants,</p> <p>Pertinence de l'action etc.</p>

AMÉLIORATION ET PERSPECTIVES

Le PEDT donne un cadre pour une période donnée. Cependant, ce cadre n'est pas figé. L'évaluation globale du projet et les bilans intermédiaires devront permettre, le cas échéant, non seulement d'ajuster certaines actions en lien avec les objectifs éducatifs mais aussi d'en déterminer d'autres...

Le recours régulier au comité de suivi permettra d'apporter une analyse sans cesse renouvelée des besoins et des réponses possibles à apporter. Cette démarche a pour objectif de permettre de gagner en réactivité. Ainsi les actions et projets, en cours de réalisation ou à venir, seront questionnés tout au long de l'année et susceptibles de faire l'objet de modifications et d'adaptations plus rapides et efficaces.

FICHE DE SYNTHÈSE

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Ville de LA COURONNE (CHARENTE)

Date de présentation du projet : Septembre 2024 à août 2029

Nom des correspondants : M. GRÉVERIE Nicolas, Maire adjoint et Mme VIMONT Jennifer, Responsable du service Education

Adresse : Mairie – 16400 LA COURONNE

Téléphone : 05.45.67.28.11

Adresse électronique : j.vimont@lacouronne.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Commune – 8 000 habitants⁵

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 525 dont 160 sur le QPV

Nombre de structures de la Petite enfance Concernés 3

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et éventuellement privés sous contrat) : 4

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :

Toutes les périodes de l'enfance jeunesse (0-16 ans) et tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)

Durée du PEDT (5 ans maximum) : Septembre 2024/Juin 2029

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :

CSCS Le Colibri – Intervenants indépendants – OMS et clubs sportifs

Espaces : Gymnases, dojo, médiathèque, salles informatiques, salles d'arts plastiques, salles de classes non occupées, piscine municipale, plaine des sports (grands terrains), jardin public, ...

Budget dédié commune et partenaires

Domaines d'activités prévus dans le PEDT : sportif, artistiques, culturelles et patrimoniales, activités de vie collective et d'éducation citoyenne, prévention, bien-être, activités d'éducation à l'environnement et au développement durable, scientifique et technologique, accueil de loisirs.

⁵ INSEE recensement intermédiaire 2023

GLOSSAIRE

A

ABS	Analyse des Besoins Sociaux
AESH	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
APE	Association des Parents d'Elèves
ASSMAT	Assistants Maternelles
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

C

CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité
CSCS	Centre Social Culturel et Sportif
CTG	Convention Territoriale Globale

E

EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EN	Education Nationale
ENT	Espace Numérique de Travail

I

IPS	Indice de Position Sociale
-----	----------------------------

L

LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
------	--------------------------------

M

MDS	Maison Des Solidarités
MPE	Maison de la Petite Enfance

N

Nèfle	Notre Ecole faisons là ensemble
-------	---------------------------------

O

OMS	Office Municipal des Sports
-----	-----------------------------

P

PEA	Politique Educative Alimentaire
PEDT	Projet éducatif de territoire
PRE	Programme de réussite éducative

Q

QPV	Quartier Politique de la Ville
-----	--------------------------------

R

RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
REAAP	Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RPE	Relais Petite Enfance

T

TAP	Temps d'Activités Périscolaires
TM	Temps méridien
TPS	Très petite section

ANNEXES 1 : Annuaire des acteurs éducatifs

Mairie

Charlotte SERVANT Directrice Pôle Ville Educative et Solidaire
05 45 67 28 11 c.servant@lacouronne.fr

Jennifer VIMONT Responsable Service Education
05 45 67 28 11 j.vimont@lacouronne.fr

Florence BUTON Responsable MPE et ATSEM - Coordinatrice Petite enfance
05 45 21 81 88 mpe@lacouronne.fr

Pascal GERVAIS Responsable Temps méridien et TAP – Coordinateur enfance
05 45 67 28 11 p.gervais@lacouronne.fr

Grégory PLASSERAUD Responsable Restaurant scolaire
09 66 43 48 64 gestionnaire@lacouronne.fr

Emmanuel PICHON Adjoint au restaurant scolaire et à l'entretien des locaux
09 66 43 48 64 cuisine.centrale@lacouronne.fr

Léo POMMETI Coordinateur politique éducative alimentaire
09 66 43 48 64 l.pometti@lacouronne.fr

Valérie BIROT Affaires scolaires
05 45 67 32 96 v.birot@lacouronne.fr

Mairie suite...

Ophélie QUECHON Responsable service cohésion sociale
05 45 67 28 11 o.quechon@lacouronne.fr

CCAS
05 45 67 32 85 social@lacouronne.fr

Audrey HENRY Directrice pôle culture et vie associative
05 45 67 29 67 a.henry@lacouronne.fr

Virginie TURGNE Responsable service vie associative
05 45 67 32 87 v.turgne@lacouronne.fr

Intervenants éducatifs

CSCS Le Colibri – Centre social, culturel et sportif

Isabelle CARTIER Directrice
Ophélie MEUNIER Coordinatrice pôle famille, action sociale et éducative
05 45 67 17 00 polefamillesinsertion@cscslacouronne.org

Madeleine Directrice ALSH maternel
07 83 74 61 06
Vincent Directeur ALSH primaire
07 82 35 30 75
Marc LAMY Responsable Espace jeune
07 82 32 67 98

OMS - Office Municipal des Sports de La Couronne

Marion GREGIS Agent de développement
06 40 30 96 25 gregismarion.oms@gmail.com

Etablissements petite enfance, enfance, jeunesse

- **MPE** 05 45 21 81 88 mpe@lacouronne.fr

20 rue de quiers, La Couronne

- **SIVU crèche collective** 05 45 23 25 69

Et familiale 05.45.23.26.03

Place des anciens Combattants, La Couronne

- **Ecole maternelle du Parc** 05 45 67 20 42

20 rue de quiers, La Couronne

- **Ecole maternelle de l'Etang des Moines** 05 45 67 24 87

Place du 14 juillet, La Couronne

- **Ecole élémentaire** 05 45 67 21 27

26 bis avenue de la Gare, La Couronne

- **Collège Badinter** 05 45 67 75 15

7 rue Jean Moreau, La Couronne

ANNEXE 2 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cadre national pour l'accueil du jeune enfant · 2

ANNEXE 3 : Organisation du Temps Scolaire septembre 2024

ECOLE MATERNELLES DE L'ETANG DES MOINES ET DU PARC							
	8h20	8h30	11h30	13h20	16h20	18h30	
Lundi	A	Accueil enseignant	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	A	6h
Mardi	L	Accueil enseignant	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	L	6h
Mercredi	ALSH						
Jeudi	S	Accueil enseignant	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	S	6h
Vendredi	H	Accueil enseignant	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	H	6h

Hypothèse 6, 4 matinées 4 après-midi (TAP 2X 1h sur pause méridienne)										
				2h de pause méridienne dont TAP à la place de la Récréation						
BATIMENT JACQUES PREVERT										
	8h30	8h40	12h	12h45	13h	14h	16H40			
Lundi	A	Accueil enseignant	Enseignement	Repas	Récré	Activités périscolaires/méridiennes	Enseignement	A	6h	
Mardi	L	Accueil enseignant	Enseignement	Repas	Récré		Enseignement	L	6h	
Mercredi	ALSH									
Jeudi	S	Accueil enseignant	Enseignement	Repas	Récré	Activités périscolaires/méridiennes	Enseignement	S	6h	
Vendredi	H	Accueil enseignant	Enseignement	Repas	Récré		Enseignement	H	6h	
			(3h20 par matinée)			(2h40 par après-midi)				
BATIMENT MARIE CURIE										
	8h30	8h40	12h	13h	13h45	14h	16H40			
Lundi	A	Accueil enseignant	Enseignement	Activités périscolaires/méridiennes	Repas	Récré	Enseignement	A	6h	
Mardi	L	Accueil enseignant	Enseignement	Récré		Repas	Récré	Enseignement	L	6h
Mercredi	ALSH									
Jeudi	S	Accueil enseignant	Enseignement	Activités périscolaires/méridiennes	Repas	Récré	Enseignement	S	6h	
Vendredi	H	Accueil enseignant	Enseignement	Récré		Repas	Récré	Enseignement	H	6h
			(3h20 par matinée)			(2h40 par après-midi)				

ANNEXE 4 : Charte des ATSEM – 2018 (extrait)



CHARTRE ATSEM

Charte relative à l'exercice du métier
d'ATSEM à La Couronne



Janvier 2018

Sommaire

I. MISSIONS DE L'ATSEM	3
1. <i>Veiller au bien-être de l'enfant à l'école</i>	3
2. <i>Assister les enseignants</i>	6
3. <i>Veiller à l'entretien et à la sécurité des locaux</i>	8
II. L'ATSEM, ACTEUR DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE	10
<i>Les relations de l'Atsem ...</i>	10
1. <i>... avec l'enfant</i>	10
2. <i>... avec l'enseignant / les enseignants</i>	10
3. <i>... avec les parents</i>	11
4. <i>... avec la commune</i>	11
III. L'ORGANISATION DU TRAVAIL	12
1. <i>Affectations</i>	12
2. <i>L'emploi du temps</i>	12
3. <i>Le planning annuel</i>	13
4. <i>Les remplacements</i>	14
5. <i>Les entretiens d'évaluation</i>	14

ANNEXE 5 : Les 8 clés d'une bonne journée



ANNEXE 6 : Evaluation des TAP

Questionnaire familles

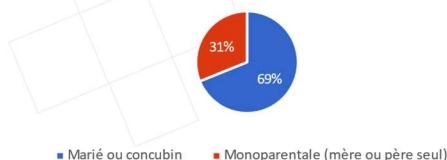
Réalisé par la communauté éducative : enseignants et directeurs des 3 écoles, ATSEM, coordinateur enfance,

Ecole élémentaire

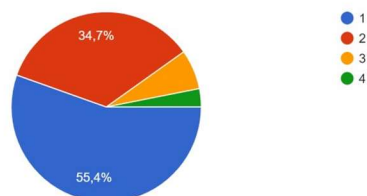
Les Familles :

Questionnaire en ligne : 162 / papier : 31 – Total : 193 (Réf. nbre familles : 218 ^{sans CM2}) = **88,5 %**
2 semaines ½ en ligne du mardi 23 au mercredi 7 février

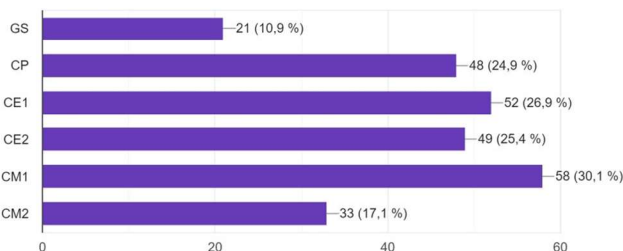
Composition de votre famille :
193 réponses



Combien d'enfants avez-vous de scolarisé à l'école maternelle et élém
193 réponses



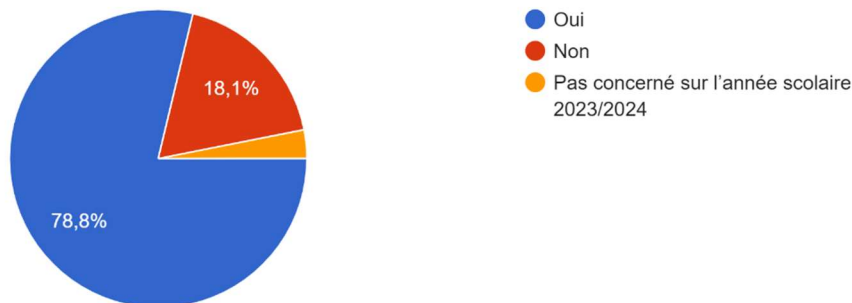
Dans quelle(s) classe(s) est-il (sont-ils) scolarisé(s) (hors TPS à MS) ?
193 réponses



LA COURONNE

Estimez-vous que les TAP sont intéressants et enrichissants pour votre(vos) enfants ?

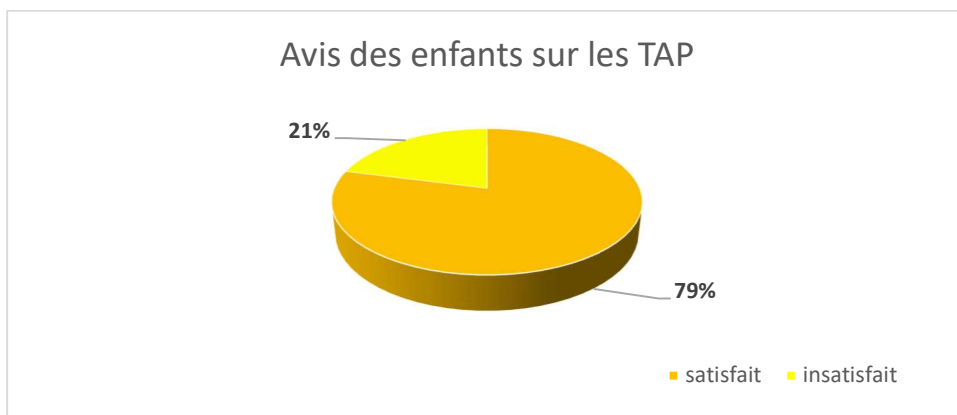
193 réponses



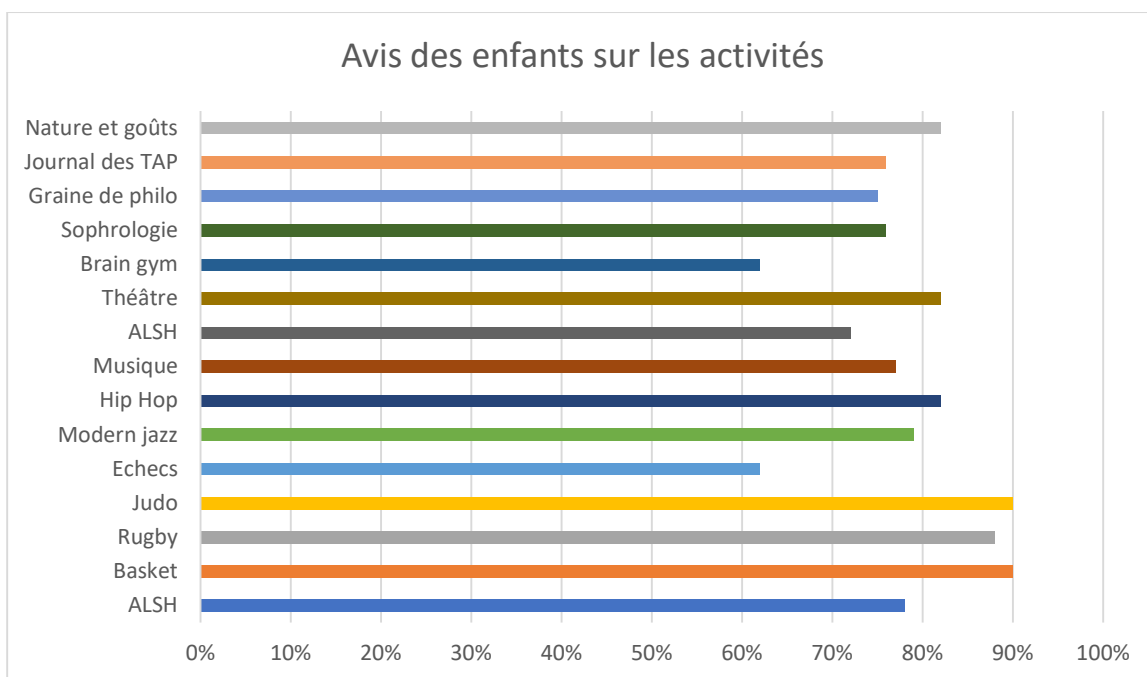
Questionnaire des élèves sur les périodes de TAP (réalisé par période et global)

Réalisé avec Louane RAYMOND et Cynthia DARTAYET services civiques à la mairie de la Couronne de mi-octobre 2023 à début juillet 2024 (8 mois).

Evaluation globale des TAP 2023/2024



Evaluation des TAP par activité 2023/2024



ANNEXE 7 : Charte qualité du Plan mercredi

PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

ANNEXE 8 : Label Terre de Jeux 2024 à La Couronne

